



KORRIGERI BIARRITZ SWIMRUN - REGLEMENT DE COURSE

ARTICLE 1 - Présentation de la course

La **Korrigeri** Biarritz SwimRun est organisée par la section triathlon du **Biarritz Olympique Omnisport** en collaboration avec la section Athlétisme.

Cette épreuve se déroule sur une matinée et est destinée aux sportifs présentant une bonne condition physique. L'âge minimum est de 16 ans révolu au jour de l'épreuve.

Le participant doit être apte à la pratique du Swimrun : efforts prolongés et intenses alternant de la course à pied et de la natation en eau libre.

Deux distances, trois formats de course :

- **Korrigeri Classic Duo (équipe de deux)**

Comprend 21.9 kms au total : 18.9 kms de course et 3 kms de natation

- **Korrigeri Ttiki Duo ou Solo (équipe de deux, ou individuel)**

Comprend 12.5 kms au total : 11 kms de course et 1.5 kms de natation

La différenciation en course sera réalisée via des bonnets et des chasubles de couleurs différentes

ARTICLE 2 – Organisation, tarif, date de clôture de la course

Korrigeri Classic (Duo) et Korrigeri Ttiki (Duo) SwimRun s'effectue par équipe de deux constituée de 2 hommes ou 2 femmes ou mixte. **Korrigeri Ttiki (Solo)** s'effectue en individuel.

- Le tarif de l'inscription sur la **Korrigeri Classic** est progressif suivant la date d'inscription de 70 à 85 € par équipe (hors frais transaction bancaire de 2 à 3 €).
- Le tarif de l'inscription sur la **Korrigeri Ttiki** est progressif suivant la date d'inscription de 50 à 60 € par équipe (hors frais transaction bancaire de 2 à 3 €).
- Le tarif de l'inscription sur la **Korrigeri Ttiki** en solo est progressif suivant la date d'inscription de 35 à 40 € (hors frais transaction bancaire de 2 à 3 €).

Le nombre de compétiteurs est limité à 350 pour les épreuves CLASSIC DUO et TTIKI DUO. Le nombre de participants sur l'épreuve TTIKI SOLO est limité au maximum à 50 compétiteurs.

Dans le cas d'absence d'un swimrunner d'une équipe, il sera possible à l'autre swimrunner de basculer sur la course **Korrigeri Ttiki en solo** (dans la limite des places disponibles). La différence de tarif ne sera toutefois pas remboursable.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le site **Korrigeri** sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire.

ARTICLE 3 - Modalités d'inscription

Chaque swimrunner doit fournir :

- Le certificat médical, qui comporte la mention « Apte à la pratique du swimrun (efforts prolongés et intenses alternant course à pied et natation en eau libre) » accompagné d'une attestation de 1500 m en piscine fourni par un MNS
- ou la preuve d'avoir été finisher sur au moins deux autres swimrun de difficultés supérieures ou équivalentes
- ou une photocopie de licence FFTRI 2022 (en compétition).
- ou une photocopie de licence FFN 2022 (en compétition).
- ou une photocopie de licence FFSS 2022 (en compétition).

Les personnes entre 16 et 18 ans devront être des licenciés **compétiteurs** d'une de ces trois fédérations. **Une autorisation parentale sera exigée en complément.**

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un coureur en cas de non-présentation du certificat médical.

Le n° de dossard ne pourra pas être attribué si le dossier d'inscription est incomplet. En cas de non-présentation du certificat médical, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Il ne pourra être réclamé aucun remboursement (même sur la base d'un certificat médical), seul un report à l'année prochaine sera possible.

ARTICLE 4 - Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer la veille de la course. Plus d'informations dans le guide athlete.

Chaque participant doit présenter une preuve d'identité valable.

Les deux participants (le binôme) doivent être présents, ensemble, au moment du retrait des dossards pour valider la présence de l'équipe.

Une puce de chronométrage par équipe sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course.

Une chasuble par participant sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course.

Il sera prélevé 60 euros par puce perdue ou abîmée.

Il sera prélevé 30 euros par lycra (dossard) non restitué.

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course.

ARTICLE 5 - Le matériel

L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Un contrôle de matériel pourra être effectué au départ ou pendant la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié. Une équipe qui se décharge ou récupère une partie de son matériel sera disqualifiée.

Il est de la responsabilité du swimrunner d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

Matériel obligatoire :

Fourni par le swimrunner :

- **Une tenue pour la pratique du swimrun (maillot, trifonction, combinaison...)**
- **Chaussures de sports**
- **Un sifflet par participant**

Fourni par les organisateurs :

- Un dossard (la chasuble portée directement sur la peau peut être irritante)
- Un bonnet
- Une puce électronique (un bracelet par équipe)

En absence de ces équipements obligatoires, l'équipe (pour les DUO) ou le participant (pour les SOLO) ne pourra pas prendre le départ.

Matériel autorisé (mais non obligatoire) :

- Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
- Plaquettes de main (paddles)
- Lunettes de natation
- Ravitaillement personnel
- Corde entre les 2 binômes

Matériel interdit :

Tout autre matériel est formellement interdit (palmes, masque, tuba, flotteur autre que pull buoy...)

ARTICLE 6 - La course

Les swimrunners participent à la course de manière libre et en connaissance des risques.

Les participants doivent effectuer la distance totale de la course, soit 18.9 kms de course à pied et 3 kms de natation en 9 sections au total pour le **Korrigeri Classic** et 9.3 kms de course à pied et 1.5 kms de natation en 5 sections au total pour le **Korrigeri Ttiki**.

Cependant, les entrées dans l'eau ne seront plus autorisées après 11h00 pour respecter les horaires de surveillance des plages. Horaire susceptible de changer en fonction des conditions.

Korrigeri Biarritz Swimrun – Règlement de course 2022

Quelle que soit la course, passé cet horaire, les concurrents seront invités à terminer l'épreuve en rejoignant la ligne d'arrivée à la Côte de Basques.

Le départ est donné à 8h00 sur la Côte des Basques pour le **Korrigeri Classic (Duo)** et 8h10 pour le **Korrigeri Ttiki (Duo et Solo)** (ou inversement suivants contraintes de l'organisateur).

Le départ et l'arrivée se font sur le même site.

Les consignes et les douches pour les participants se situent sur la Côte des Basques.

Les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

Tout au long de la course, des contrôles auront lieu. Le dossard doit être TOUJOURS visible.

Un concurrent n'ayant pas son dossard visible sur la course et qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard visible ne sera pas classé.

Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire sur les parties natation.

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles facilement (bouées, fléchage, rubalises, fanions, banderole), notamment pour les entrées et sorties de l'eau.

Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification.

Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

En cas de mauvaises conditions de mer, l'épreuve de natation pourra être aménagée. Si nécessaire, la natation pourrait être annulée. La course pourra alors être remplacée par un trail urbain.

Les zones de public seront délimitées au départ et à l'arrivée de la course (plage de la Côte des Basques).

ARTICLE 7 : Chronométrage

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ du premier équipier jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second équipier.

Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de 10m sur terre et de 10m dans l'eau.

Le binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble.

Les puces doivent être rendues obligatoirement dès la fin de la course au même titre que les dossards.

ARTICLE 8 - Postes de contrôle et ravitaillements

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents.

Korrigeri Biarritz Swimrun – Règlement de course 2022

Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés. Les swimrunners pourront bénéficier de points de ravitaillement qui seront au nombre de quatre :

- 1 – plage côte des Basques – **Korrigeri Classic** et **Korrigeri Ttiki**
- 2 – début boucle lac Mouriscot – uniquement **Korrigeri Classic**
- 3 – fin boucle lac Mouriscot – uniquement **Korrigeri Classic**
- 4 – plage côte des Basques – **Korrigeri Classic** et **Korrigeri Ttiki**

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillements doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage.

ARTICLE 9 – Abandon

L'organisation rappelle aux concurrents que la course est terminée après validation de la puce électronique sur la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon d'un des membres d'une équipe, celle-ci est automatiquement hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

Un participant dont le binôme abandonne doit également abandonner pour des questions de sécurité. Il est interdit de continuer sans son binôme.

ARTICLE 10 - Motifs de disqualification

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion.

- Absence de lycra (dossard) et/ ou de puce électronique.
- Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, (utilisation de matériel interdit, d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve...)
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.
- Absence d'un article de l'équipement obligatoire (sifflet).
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Comportement dangereux d'un concurrent.
- Abandon de débris ou déchets en dehors des zones prévues.
- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.
- Non respect des autres participants, l'organisation, les spectateurs et les personnes vivant dans la zone de course.
- L'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation

ARTICLE 11 - Environnement

Korrigeri Biarritz Swimrun – Règlement de course 2022

La manifestation se déroule en partie en milieu naturel, sur les plages, chemins côtiers et dans l’Océan. Les organisateurs et concurrents s’engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver. Aucun jet de détritrus ne sera toléré.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent qui sera convaincu d’avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié.

ARTICLE 12 - Assistance médicale

L’assistance médicale a pour objectif d’assurer la sécurité le long du parcours. Elle sera entièrement sous la responsabilité de la SNSM (partie aquatique) et la Croix Rouge (partie terrestre). La coordination étant sous la responsabilité de la SNSM.

L’équipe médicale, présente sur ces postes, avisera l’inaptitude d’un concurrent à continuer l’épreuve. Un poste de secours sera à l’arrivée.

ARTICLE 13 - Remise des prix

Un classement sera établi selon les catégories (homme, femme, mixte) : course **Korrigeri Classic** et **Korrigeri Ttiki** pour les courses en duo.

Un classement sera établi selon les catégories (homme, femme) pour la **Korrigeri Ttiki** en solo.

Le classement est arrêté à l’arrivée du deuxième équipier.

La remise des prix aura lieu au niveau de la Côte des basques. Les prix non remis pendant le podium seront conservés par l’organisateur et pourront être réclamés par les participants.

ARTICLE 14 - Responsabilité et assistance personnelle

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l’organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

Les concurrents participent librement et à leurs propres risques.

L’organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d’accidents, de détérioration, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels des concurrents.

ARTICLE 15 – Annulation de l’épreuve

En cas d’empêchement imprévu pour force majeure 48h avant l’épreuve (autre que pandémie), pour cause de mauvaises conditions climatiques, conditions de mer, arrêté préfectoral, etc.

Korrigeri Biarritz Swimrun – Règlement de course 2022

l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation afin de palier aux frais engagés et ne pas mettre en péril l'événement Korrigeri pour les prochaines éditions.

Les concurrents acceptent de se soumettre aux directives de l'organisation (changement de parcours en fonction de la météo ou des conditions de mer, pénalités...).

En cas de désistement d'une équipe, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

En cas d'arrêt préfectoral liée à une pandémie ou à un risque sanitaire l'épreuve sera annulée. Dans ce cas précis, les coureurs seront remboursés de leur inscription minorée des frais de transactions bancaires de l'ordre de 3€ par équipes. Les concurrents pourront également reporter leur inscription pour l'année suivante.

ARTICLE 16 - Respect et assistance

Chaque participant fera preuve de respect envers les autres concurrents, les organisateurs, les spectateurs et les personnes vivant dans la zone de course.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

L'organisation n'est pas responsable des écarts de conduite des concurrents.

Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

ARTICLE 17 - Droit à l'image

En s'inscrivant, l'équipe cède son droit à l'image au cours de la manifestation et l'exploitation qui peut en être faite par l'organisation (reproduction pour faire la promotion de la manifestation, etc...)

Dans le cas contraire, le coureur doit en informer par écrit l'organisation.